



Les rendez-vous de la solidarité 2009 Vers un deuxième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Objet : Avis du Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain

Le Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain (MPDAQM) est un organisme d'entraide, de promotion et d'autodéfense des droits qui regroupe des personnes adultes qui vivent avec l'étiquette de « déficience intellectuelle ». Ayant pignon sur rue depuis 1983, l'organisme regroupe aujourd'hui plus de 200 membres.

Nombre d'écrits ont démontré que les personnes étiquetées « déficientes intellectuelles » vivent dans de piètres conditions sociales et économiques. Dans sa Politique de soutien aux personnes présentant une déficience intellectuelle de 2001, le ministère de la Santé et des Services Sociaux stipulait que ces personnes, estimées à 200 000 au Québec, vivent pour la plupart sous le seuil de la pauvreté. Près de 25 000 d'entre elles reçoivent du soutien financier¹. L'Office des personnes handicapées du Québec (2009) va dans le même sens en mentionnant :

*« Les personnes handicapées représentent, encore aujourd'hui, une population globalement en situation de pauvreté, moins scolarisée, en moins bonne santé et isolée socialement. »*² p. 16.

Le même document mentionne que les personnes étiquetées « déficientes intellectuelles » vivent de grandes difficultés d'intégration tant dans le système scolaire que sur le marché du travail.

¹ MSSS, (2001). *De l'intégration sociale à la participation sociale*, Politique de soutien aux personnes présentant une déficience intellectuelle, à leurs familles et aux autres proches. 111 pages.

² OPHQ, (2009). *À part entière : pour un véritable exercice de droit à l'égalité*. Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées. 69 pages.

Depuis 1983, le MPDAQM saisi toutes les occasions qui lui sont offertes de faire entendre le désir des personnes de prendre une place active au sein de leur communauté. Elles veulent travailler, s'impliquer, prendre la parole et exercer leur citoyenneté à part entière.

La consultation actuelle sur la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale est un moment propice à l'expression des problèmes vécus. C'est aussi un moment particulier pour faire valoir les points de vue et exposer des pistes de solution. Le MPDAQM ne peut passer à côté de cette occasion de s'exprimer en espérant que ce ne soit pas en vain.

Les difficultés ressenties sont nombreuses et les situations diversifiées. Nous centrerons donc notre attention sur ce qui est le plus représentatif du vécu des personnes. Il y a d'abord la nécessité d'un revenu minimum garanti pour tous, peu important les trajectoires de vie socioprofessionnelle. La compensation des frais encourus par une limitation fonctionnelle est tout aussi importante. Le refus d'être transféré à la Régie des Rentes est un incontournable puisque ce déplacement condamnerait d'emblée les personnes à l'exclusion sociale. Enfin, le volet habitation ne peut être omis; comment être inclus socialement sans un logis abordable et convenable? Nous terminerons en exprimant clairement nos attentes envers un plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Serons-nous entendus? Les autorités tiendront-elles compte de ce que nous avons à dire?

Pour ce faire, les membres du MPDAQM ont choisi de communiquer leurs positions au niveau régional par le ROP 03 (Regroupement des Organismes de personnes handicapées de la région 03) et de transmettre cet avis au niveau provincial via la Fédération des Mouvements Personne d'Abord du Québec.

UN REVENU MINIMUM GARANTI POUR TOUS :

Dans un premier temps, il nous est impossible d'envisager une lutte contre la pauvreté sans un revenu minimum garanti pour tous. Ce revenu doit couvrir TOUS les frais liés à la subsistance des personnes, incluant les compensations pour les frais encourus par une limitation fonctionnelle. Les personnes désirant intégrer le marché de l'emploi doivent être soutenues à la mesure de leurs besoins. Celles n'étant pas en mesure de le faire ou ayant opté pour d'autres trajectoires d'intégration sociale ne doivent pas être pénalisées.

La vie socioprofessionnelle :

L'exclusion du marché du travail fut le premier cheval de bataille du MPDAQM. Encore aujourd'hui, rares sont les personnes occupant un vrai travail. Un travail avec un salaire, des avantages sociaux, des possibilités d'avancement. Tout comme le rapporte le MPDAQM (2007)³

³ MPDAQM (2007) « *Va-t-on passer à l'action?* ». Avis présenté par le Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain dans le cadre de la consultation du ministère de l'Emploi et de

les personnes vivant la situation de l'étiquette de « déficience intellectuelle » se retrouvent pour la plupart en stage ou complètement exclues du marché de l'emploi.

« Moi, ça fait plus que 10 ans que je suis en stage à la même place. Ça fait 10 ans que je fais la même affaire. Ça prend combien d'années de stage pour avoir un vrai job? »

« Quand je ne suis pas payé c'est moi le meilleur, mais quand tu parles d'argent t'as un paquet de défauts. »

Les personnes qui participent à ces stages reçoivent une allocation de participation de 21.70\$ en moyenne par semaine. Ce montant devrait couvrir les dépenses associées à la participation aux stages (déplacements, frais supplémentaires pour les repas, habillement, etc.) Quand on sait que le laisser passer d'autobus mensuel coûte 71.55\$, nous voyons bien que les personnes, pour bénéficier de certains avantages liés aux stages, s'appauvrissent encore plus.

« Ça pas de bon sens. Je le sais ben que je produis moins que les autres mais... Ce que je fais, je le fais. Mon boss n'a pas besoin de payer quelqu'un d'autre pour le faire. Au moins, ils devraient nous payer notre passe d'autobus. Au pire, qu'il nous la fasse payer au même prix que les étudiants ou les personnes âgées! »

Certaines personnes occupent un emploi régulier à temps partiel. Cependant, le système actuel ne favorise pas ce type d'intégration et de lutte à la pauvreté puisque les gens ayant des contraintes sévères à l'emploi sont « coupés » dès qu'ils gagnent plus de 100.00 par mois. Non seulement le montant de leur chèque est amputé, mais elles risquent de perdre certains avantages comme la gratuité de certains soins dentaires et de médicaments après deux ans consécutifs en emploi. Il faut repenser ce système de manière à ce qu'il favorise l'inclusion sociale et lutte concrètement contre la pauvreté.

« Moi, je ferais plus d'heure et ma boss serait d'accord mais... Il faut tout l'temps compter les heures pour pas que je sois coupée! J'ai besoin de médicaments et ma paie, ce n'est pas assez! »

Les centres de travail adapté constituent une autre option. Comparativement aux personnes en stages, celles qui sont en centres de travail adapté reçoivent un vrai salaire. Cependant, elles ont peu ou pas de possibilités d'avancement et demeurent toujours en marge du marché régulier de l'emploi, lieu important d'inclusion sociale.

Bien entendu, pour que les personnes puissent non seulement obtenir mais aussi conserver un emploi, il faut de la préparation et du soutien. Nous adhérons à l'approche centrée sur les besoins puisqu'elle fait que les services ne s'adressent pas à des diagnostics ou à des étiquettes, mais plutôt à des personnes ayant différents besoins. En ce sens, les obstacles à l'intégration au marché régulier de l'emploi doivent être neutralisés. Il faut des services coordonnés offerts en continuité

la solidarité sociale : Pour une chance égale en emploi. Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. 22 pages.

et en complémentarité. Des services tenant compte de l'unicité et des particularités des personnes doivent être offerts par des intervenants qualifiés. La formation des intervenants serait certainement une avenue profitable.

Pour les personnes, obtenir un emploi constitue une étape importante. Pour être valable, voire bénéfique, l'expérience doit se poursuivre par le maintien en emploi.

« C'est pas tout d'avoir un job. Il faut la garder. Sinon, tu leur montre encore que t'es pas bon. À force que ça arrive, tu finis toi-même par y croire. »

Nous ne pouvons y parvenir sans la mise en place de services d'aide au maintien en emploi, services personnalisés et adaptés aux besoins des personnes.

« J'ai eu une marraine quand j'ai commencé à travailler. Elle était une employée. Quand j'ai été capable toute seule, je lui ai dit qu'elle pouvait me laisser aller seule. C'est un gros plus! Elle est encore là quand j'ai besoin. »

Il est impératif de sensibiliser les personnes, leurs familles, les services d'aide à l'emploi, les intervenants, les employeurs et la population. Mettre en évidence les expériences positives constitue, à notre avis, un moyen efficace de démystifier la situation, d'encourager les personnes et employeurs à s'impliquer dans un réel processus d'intégration en emploi.

Les personnes doivent pouvoir bénéficier d'une formation adéquate et reconnue par les employeurs. De là l'importance de mettre sur pied des formations variées permettant aux personnes de développer leurs compétences. De même, la reconnaissance des acquis et leur sanction officielle favoriseraient l'implication des employeurs les incitant à tenter l'expérience de l'embauche d'une personne vivant avec l'étiquette de « déficience intellectuelle ».

« Moi, j'ai été chanceuse de pouvoir aller à l'école. J'ai appris à lire, à compter. Toutes sortes d'affaires que j'ai besoin de savoir pour être autonome. Je me suis fait des amis. On se voit des fois pis c'est l'fun. Je me sens moins toute seule. »

Donc, pour favoriser la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, nous croyons fermement qu'un travail de fond doit être réalisé de manière à répondre aux besoins des personnes en matière d'emploi et de scolarisation pour toutes celles qui désirent s'impliquer dans un tel cheminement. Il va de soi qu'un arrimage entre les différents ministères concernés et les politiques à l'égard des personnes est essentiel. Ne serait-ce pas plus profitable que le MESS et le MELs travaillent de concert avec la politique « À part...Entière » comme toile de fond?

Le travail est plus qu'un outil pour combattre la pauvreté. C'est un moyen de s'assumer avec dignité, de vivre son autonomie, de participer activement à la société, de profiter des biens de consommation. Malgré toute l'importance accordée au travail, il ne convient pas à tous.

Certaines personnes n'ont pas la volonté ou la capacité d'intégrer le marché du travail. Peu importe les motifs d'une telle décision, elle doit être respectée. Un revenu minimum garanti couvrant TOUS les besoins permettrait à ces personnes de vivre leur inclusion sociale à leur

convenance. Plusieurs personnes contribuent à leur milieu par le bénévolat. Ce type de contribution doit être reconnu et facilité : laisser passer d'autobus à prix intéressant, remboursement des frais encourus, etc.

« J'aime ça faire du bénévolat. Les personnes sont gentilles avec moi. C'est mieux que de rester chez-nous à regarder la télé. Là, je peux pus en faire parce que je n'arrive pas à payer ma passe d'autobus. »

La compensation des frais encourus par une limitation fonctionnelle :

Au-delà du revenu minimum garanti pour tous, il est essentiel d'intégrer la compensation des frais encourus par une incapacité fonctionnelle à toute politique visant la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. En fait, ce type de compensation devrait avoir été réglé depuis fort longtemps. Tous s'entendent sur l'importance de pallier les incapacités des personnes de manière qu'elles puissent vivre pleinement et dignement, au même titre que les personnes sans incapacité.

« Je ne sais pas lire. Je ne comprends pas pourquoi je n'ai pas le droit d'avoir des services pour lire les papiers que je reçois. Si je ne peux pas savoir de quoi ça parle, je ne peux pas me faire mon idée. »

LE REFUS D'ÊTRE TRANSFÉRÉ À LA RÉGIE DES RENTES :

« On n'est pas des légumes! » MPDAQM (1997)⁴

« Déficience intellectuelle » et invalidité ne sont pas synonymes. En 1997, le MPDAQM s'est clairement positionné contre le transfert à la Régie des rentes. Notre position n'a pas changé. Depuis les années 60, époque de la désinstitutionnalisation, nombre de personnes ont démontré qu'il est possible de participer activement à la société.

L'intégration à la Régie des Rentes évoque l'image d'une personne qui n'est pas ou qui n'est plus en mesure de contribuer à sa communauté. Être intégré à la Régie des rentes serait un retour à la case départ. Un retour à l'image d'un poids social plutôt qu'un agent actif de la société. Cette intégration irait à l'encontre des objectifs de la politique « À part... entière »⁵ et de son ancêtre « À part... égale »⁶. Ce transfert jouerait sur l'opinion publique favorisant les préjugés contre

⁴ MPDAQM, (1997). *D'Abord avec tout l'monde!* Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales sur la réforme de la sécurité du revenu. 40 p.

⁵ OPHQ (2009)

⁶ OPHQ (1984). *À part... égale, L'intégration sociale des personnes handicapées : un défi pour tous*. 350 pages.

lesquels nous nous battons depuis fort longtemps augmentant ainsi la difficulté d'inclusion tant au niveau de l'emploi, des services que de la société en général.

Être transféré à la Régie des rentes voudrait dire :

- Être mis à part de la population active, être stigmatisé à titre d'invalidé,
- Ne plus recevoir de service d'aide à l'emploi,
- Renforcer les préjugés à notre égard,
- Condamner la personne à un état de dépendance envers l'État, lui refuser son autonomie.

« Être mis à la Régie, c'est comme être mis dans un coffre-fort, l'problème c'est qu'on va t'enfermer et toi tu vas rester en dedans avec la clé, mais la serrure elle, elle va être de l'autre côté. »

Nous refusons tout autant un transfert déguisé, la création d'un programme « juste pour nous », les personnes handicapées. La création d'un programme « juste pour nous » contribuerait à poursuivre la division entre les personnes sans incapacités et les personnes avec limitation fonctionnelle, créer une institutionnalisation virtuelle dont nous ne voulons pas. Ici aussi, un meilleur arrimage s'impose. D'une part le gouvernement propose un transfert des personnes à la Régie des rentes, d'autre part, le MSSS (2001) met en place une politique d'intégration et de participation sociale⁷. Qu'en est-il de la cohérence?

L'HABITATION :

L'habitation est un autre domaine de prédilection lorsqu'il est question de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Il s'agit du poste budgétaire le plus important et représente sans aucun doute le premier lieu d'inclusion, ou d'exclusion, de la personne.

Plusieurs personnes vivant avec l'étiquette de « déficience intellectuelle » ont recours à des services d'hébergement en résidences intermédiaires ou de type familial via les services du Centre de Réadaptation en Déficience Intellectuelle. Il a été démontré que l'augmentation des frais d'hébergement de ces personnes suit les indexations des montants qu'elles reçoivent de la sécurité du revenu. Déjà, en 1991, cette situation était vivement dénoncée comme en fait foi une revue de la presse écrite de l'époque. Bien que dénoncée il y a près de vingt ans, cette situation prévaut encore aujourd'hui. Le coût de la vie augmente et les revenus des personnes diminuent. Ceci a pour effet de les rendre de plus en plus pauvres. Un plan de lutte contre la pauvreté ne peut exister sans ajuster ce genre d'iniquité. Encore une fois, l'arrimage entre les différents acteurs est essentiel et aurait éviter que ce que le MESS donne d'une main ne soit repris de l'autre pour donner suite à une directive du MSSS.

De plus, les services d'hébergement sont rares. Les personnes ont peu ou pas de choix et se retrouvent parfois dans des situations qui compromettent leur inclusion sociale.

⁷ MSSS (2001).

« Est fine la madame de ma famille d'accueil mais... Ce n'est rien que des personnes âgées. Ça ne marche pas. Je veux changer de place mais il n'y en a pas. Une place avec des plus jeunes, comme moi. C'est comme si j'en n'avais pas de place, moi. »

Au terme de cette brève analyse, nous constatons que les personnes étiquetées « déficientes intellectuelles » vivent en contexte de pauvreté. Elles ont peu ou pas accès au marché régulier de l'emploi et doivent surmonter plusieurs obstacles pour obtenir et maintenir un emploi. Le système scolaire, tel que constitué actuellement, désavantage les personnes ayant des limitations. Être en marge du marché régulier de l'emploi n'est pas le seul problème puisque des personnes réalisent leur inclusion sociale autrement. Cependant, elles s'appauvrissent en défrayant des coûts supérieurs à ce que leurs revenus autorisent. Malgré ces constats, elles réclament leur droit à l'inclusion sociale et la reconnaissance de leurs capacités. C'est pourquoi elles refusent un transfert à la Régie des Rentes. Enfin, le fait que les montants d'indexation de l'aide sociale soient entièrement absorbés par l'hébergement, souvent non convenable, défavorisent encore plus les personnes.

Pour ces motifs, nous réclamons :

- Un revenu minimum garanti couvrant TOUS les besoins pour TOUTES les personnes,
- Le respect du choix d'intégrer ou non le marché de l'emploi,
- Des formations adéquates répondant aux capacités et aux goûts des personnes de même qu'à la demande du marché de l'emploi,
- La reconnaissance des compétences des personnes par des sanctions officielles,
- Des stages ayant un début et une fin et répondant à un objectif d'intégration en emploi régulier,
- Des allocations de fréquentation ou d'implication bénévole couvrant TOUS les frais encourus par cette implication,
- Les services nécessaires à l'obtention et au maintien d'un emploi,
- Une réforme du système actuel de manière que les personnes travaillant à temps partiel ne soient pas pénalisées,
- Une compensation des frais encourus par une limitation fonctionnelle,
- L'accès aux mêmes services que les personnes sans incapacités mais adaptés aux différentes réalités individuelles,
- Être considéré à part entière, pas comme des « invalides »,
- Plus de logements sociaux et de ressources d'hébergement répondant à la diversité des besoins des personnes,
- Un arrimage entre les différents ministères avec les différentes Politiques à l'égard des personnes comme toile de fond.

COMMENT?

Nous sommes d'avis que l'approche territoriale intégrée peut offrir certains avantages tels qu'offrir des services aux couleurs locales adaptés aux besoins du secteur visé. Cependant, il ne faudrait pas que l'État utilise ce type d'approche pour se déresponsabiliser. L'État doit mettre en place les politiques et les orientations et s'assurer que tous travaillent en concertation et en complémentarité. Mais il a aussi la responsabilité de faire suivre les argents nécessaires aux développements, implantations et bonifications des services.

Ce que nous réclamons peut s'autofinancer grâce aux impôts que les nouveaux travailleurs verseront dans les coffres de l'État. Aussi, il a déjà et démontré que la pauvreté coûte cher. Cher en qualité de vie pour les personnes et cher en soins de santé et services sociaux pour l'État. Une partie des coûts peut être récupérée ici. En fin de compte, tout le monde y gagne à inclure les personnes d'abord.

En conclusion, pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le MPDQM réclame encore et toujours que les personnes étiquetées « déficientes intellectuelles » soient considérées comme des personnes d'abord.



Présidente Mouvement Personne D'Abord du Québec Métropolitain

2101 1^{ère} Avenue
Québec, Québec
G1L 3M6
418-524-2404
mpdaqm@videotron.ca

17 novembre 2009